



## Section Belgique-Burundi



23 janvier 2015

### Rencontre avec S.E. Monsieur Félix Ndayisenga, ambassadeur de la République du Burundi



*de gauche à droite : Luc Gustin, Stéphane Crusnière, Nadia El Yousfi, Pol Van Den Driessche, Félix Ndayisenga, Dirk Van der Maelen, Olga Zrihen, Brigitte Grouwels, Aloys Ndayikengurukie*

#### Présents:

S.E. M. Félix Ndayisenga, ambassadeur de la République du Burundi

M. Aloys Ndayikengurukie, attaché de défense auprès de l'Ambassade du Burundi

Mme Nadia El Yousfi, sénatrice et présidente de la section

M. Pol Van Den Driessche, sénateur et président du groupe belge de l'UIP

Mme Olga Zrihen, vice-présidente du Sénat

M. Dirk Van der Maelen, président de la commission des relations extérieures de la Chambre et vice-président de la section

Mme Brigitte Grouwels, sénatrice

M. Luc Gustin, député

M. Stéphane Crusnière, député

M. Marc Jolling, secrétaire administratif de la section

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SECTION BURUNDI DU GROUPE BELGE DE L'UIP

Les parlementaires de la section « Belgique – Burundi » de l'Union Interparlementaire ont invité Son Excellence Monsieur Felix Ndayisenga, ambassadeur de la République du Burundi ce vendredi 23 janvier à s'exprimer sur l'incarcération de Bob Rugurika, directeur de la Radio Publique Africaine (RPA) et défenseur des droits de l'homme.

Cette incarcération fait suite au reportage d'investigation sur l'assassinat de trois religieuses italiennes survenu le 7 septembre 2014 en périphérie de Bujumbura. Selon le reportage radio de la RPA, ces assassinats relèveraient d'une opération impliquant des personnes proches des services de sécurité.

Cette rencontre a été l'occasion pour l'ambassadeur d'apporter son éclairage sur cette situation. Selon lui, la décision d'emprisonner Bob Rugurika a été prise par le parquet en raison de la non coopération du directeur de la RPA pour livrer ses sources et ainsi permettre à l'enquête d'avancer. Par ailleurs, l'ambassadeur a précisé que le transfert vers la prison de Muramvya a été dictée par la volonté de protéger le journaliste d'éventuelles représailles.

Tout en respectant l'indépendance de la justice, les parlementaires ont souligné le caractère disproportionné de l'incarcération de Bob Rugurika sous les chefs d'accusation de « complicité d'assassinat, violation du secret de l'instruction et manquement à la solidarité publique ». Ils ont rappelé l'importance de la liberté de la presse et des droits des personnes en situation de détention préventive. Ils ont demandé des informations sur le suivi du respect de ces points et souhaités connaître les délais de procédure.

Par ailleurs, la section a fait offre de collaboration dans le cadre de la convention de partenariat entre la Chambre des représentants de Belgique et l'Assemblée nationale du Burundi pour examiner le cadre légal de la liberté de la presse.

L'ambassadeur a pris note de toutes les interventions et les transmettra.

Les parlementaires restent inquiets et ont bien signifié à l'ambassadeur tout leur intérêt et leur vigilance à suivre l'évolution de la situation.

Les députés et sénateurs insistent sur la libération immédiate de Bob Rugurika.